

# Ville de Cannes

**Quel devenir pour notre belle péninsule Laubeuf ?**

***Quel devenir économique ?***

***Quel devenir touristique ?***

***Quel devenir culturel ?***

*Réflexions d'un citoyen sur l'aménagement d'un territoire exceptionnel de sa commune*

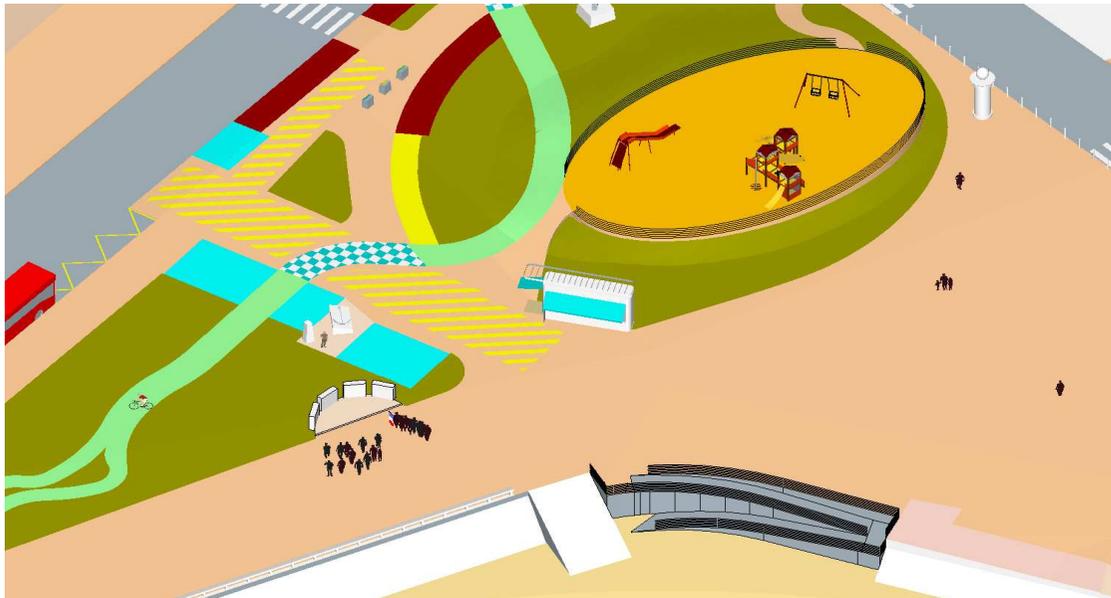
[www.LécoLomobiLe.fr](http://www.LécoLomobiLe.fr)





**La péninsule  
Laubeuf recèle un  
potentiel de  
développement  
économique,  
touristique et culturel  
considérable. Il ne  
tient qu'aux Cannois  
et leurs  
représentants d'avoir  
l'audace et la  
détermination de le  
mettre en œuvre et  
de l'exploiter**

Vos observations, contributions ou objections relatives au présent rapport sont à adresser à son auteur : Gilles Chomel, 2 av de Lattre de Tassigny, 06400 Cannes ou par mail à [gilles.chomel@laposte.net](mailto:gilles.chomel@laposte.net)



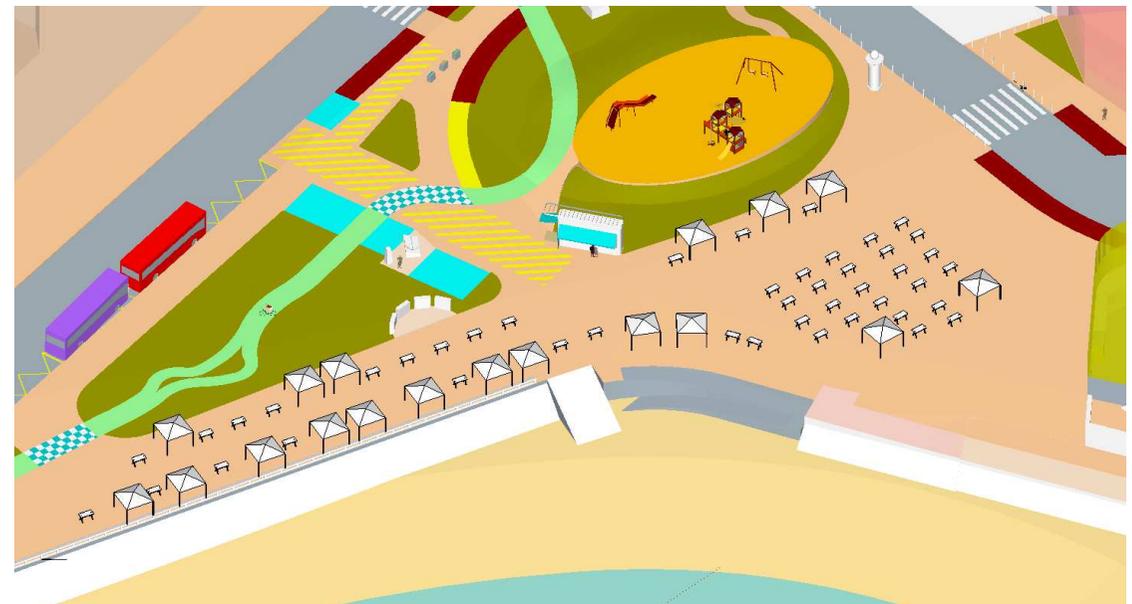
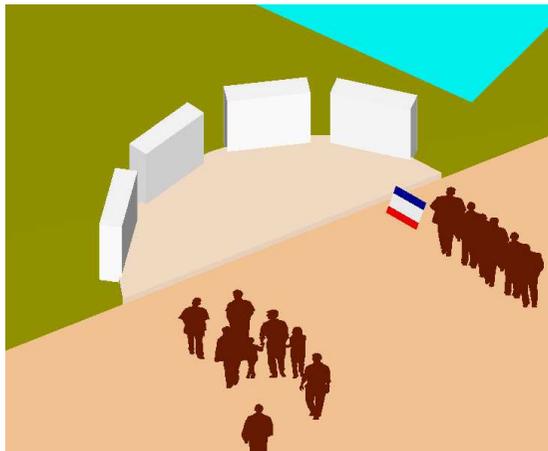
## Quel devenir à l'aire ovale ?

Sur la page ci-contre à droite, j'évoque l'hypothèse de la végétalisation de l'aire ovale où se situent 4 stèles commémoratives de la libération de Cannes. Une autre possibilité figurée ci-contre à gauche serait d'implanter sur cette surface de 800 mètres carrés une aire de jeu, ce qui implique la création d'une clôture périphérique et sa fermeture la nuit.

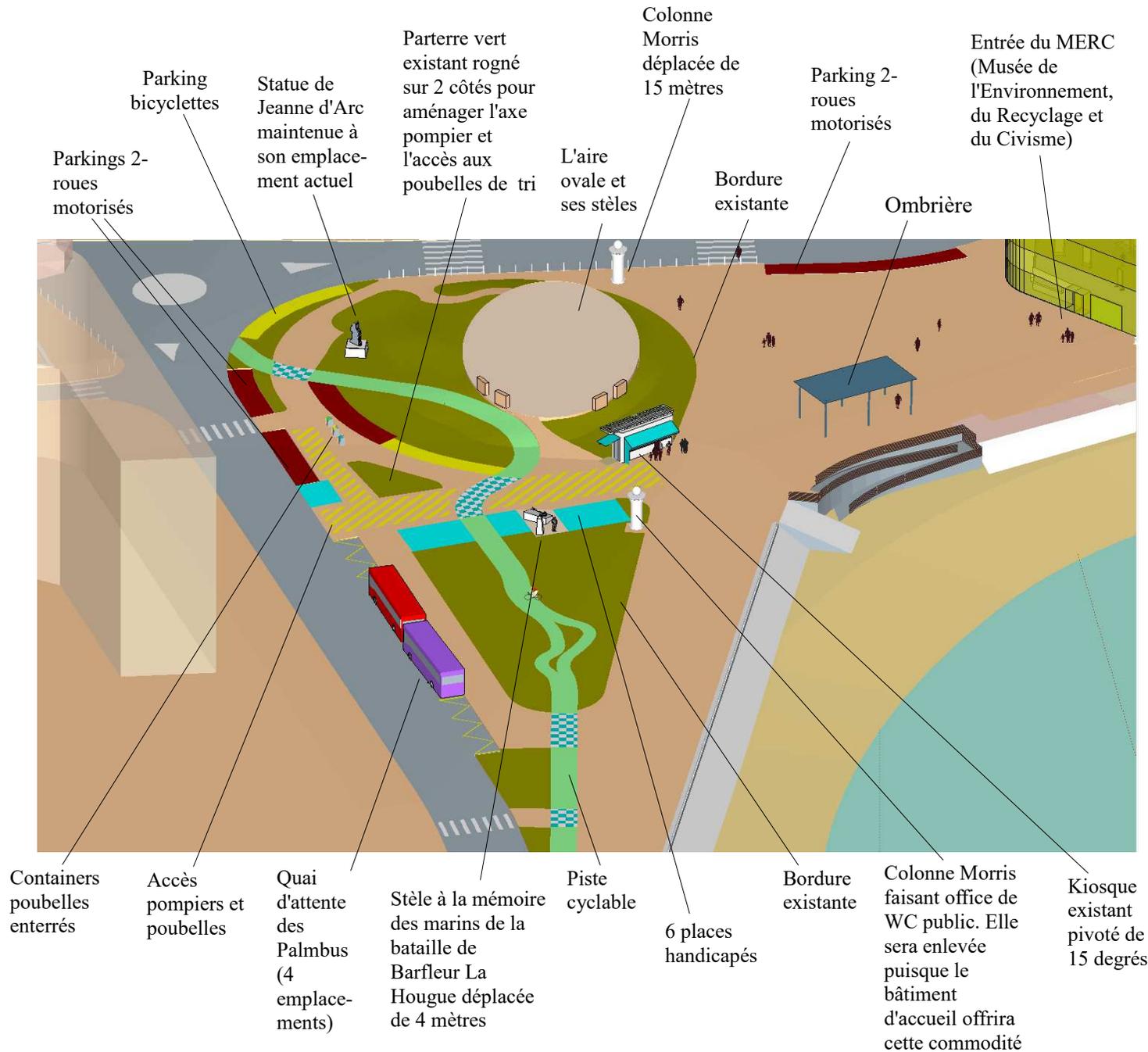
Quelle que soit la destination envisagée pour l'aire ovale (végétalisation ou conversion en aire de jeu), je propose de déplacer les stèles sur une aire dédiée en bordure de la branche Ouest de l'esplanade Hibert/Laubeuf (figures ci-dessous).

## La belle capacité d'exposition de la place Hibert/Laubeuf

Regroupement des stèles en bordure de la branche Ouest de l'esplanade Hibert/Laubeuf



## Le square Hibert et l'esplanade Hibert-Laubeuf



### Problématique de l'aire ovale :

Comme le square Hibert se trouve désormais accolé à une belle esplanade, on serait tenté de condamner l'aire ovale aux promeneurs en la végétalisant. Se poserait toutefois la question du maintien d'un lieu de commémoration. Je suggère, à cette fin, de déplacer les stèles commémorative sur une aire dédiée en bordure de l'esplanade Hibert-Laubeuf comme expliqué sur la page ci-contre à gauche.

### Bancs publics

Dans l'hypothèse où l'aire ovale serait végétalisée, il faudra retirer les bancs qui s'y trouvent et prévoir d'en disposer sur l'esplanade (non-dessinés).

### Problématique de la piste cyclable

Ne pas prendre le tracé vert ci-contre à la lettre. Toutefois j'insiste sur le principe de faire passer la piste cyclable dans les espaces verts, quitte à la scinder ponctuellement en 2 voies et à la faire se faufiler entre les palmiers. Il importe, à mes yeux qu'elle ne vienne pas interférer avec l'esplanade et, notamment sa branche Ouest jusqu'à l'abreuvoir qui constitue un formidable espace libre d'environ 3000 mètres carrés susceptible d'accueillir de nombreuses manifestations publiques dont les commémorations évoquées au paragraphe ci-dessus. En outre, son tracé sinueux aura le mérite de ralentir les cyclistes avant leur irruption dans le trafic routier.

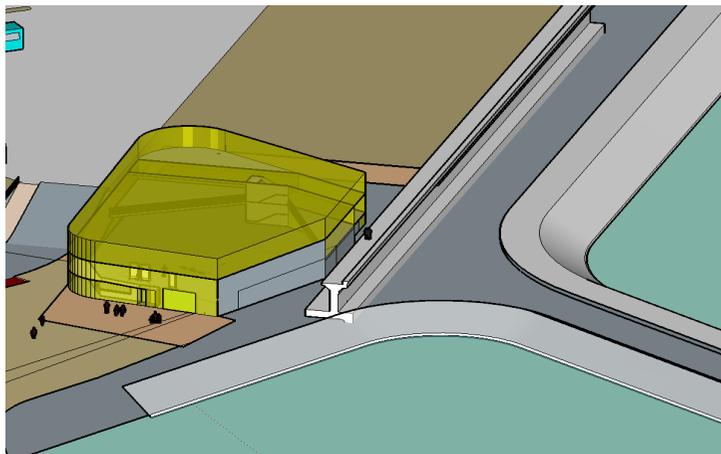
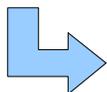


Schéma du tracé officiel de la digue

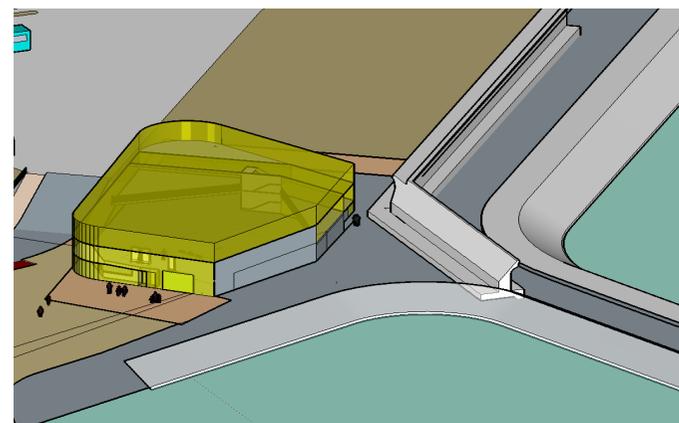


Variante des abords du musée adaptés au tracé officiel de la digue

La plage artificielle en forme d'amphithéâtre de la page ci-contre à droite suppose une modification notable du tracé officiel de la digue du Large. En outre, un départ en biais de la digue, comme je le préconise, protège mieux la plage.

La rampe handicapés prévue dans le projet officiel n'a pas de raison d'être dans mon projet puisque l'accessibilité du plateau de plain pied avec la digue s'opère par une route bordée de trottoirs qui obéit à la réglementation des voies urbaines.

Si, toutefois, le tracé officiel de la digue avec ses enrochements devait être maintenu les abords du musée seraient transformés en terrasse comme représentée ci-dessus à droite

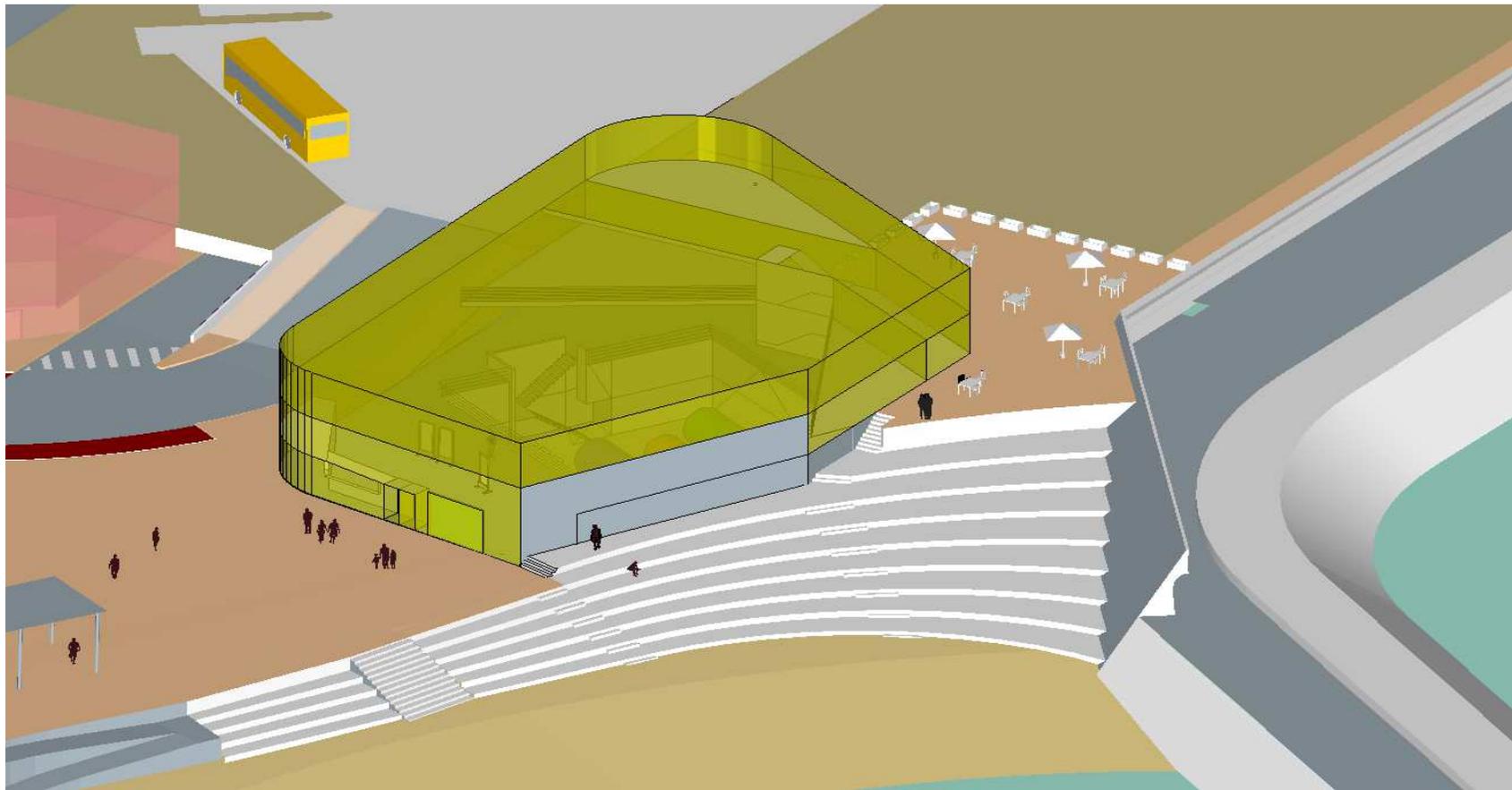


Tracé alternatif de la digue

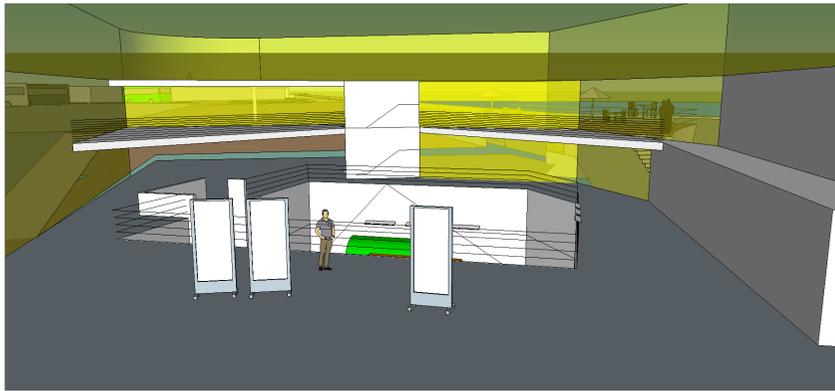
# MUSÉE de l'Environnement du Recyclage et du Civisme

Ce musée qui enchâsse et découvre la station de relevage des égouts, symbolise le rôle historique de Cannes et des Pays de Lérins en matière d'adduction de l'eau potable, de traitement des eaux usées, de recyclage des déchets et de promotion du civisme.

En ce lieu prestigieux, il constitue la vitrine des organismes de défense de l'environnement des Pays de Lérins : SIUABC, UNIVALOM, CPIE, SUEZ, ADEN, CSIL, station d'épuration, usine d'incinération, centre de tri des déchets, Archives de Cannes...



Le musée avec sa plage artificielle en forme d'amphithéâtre



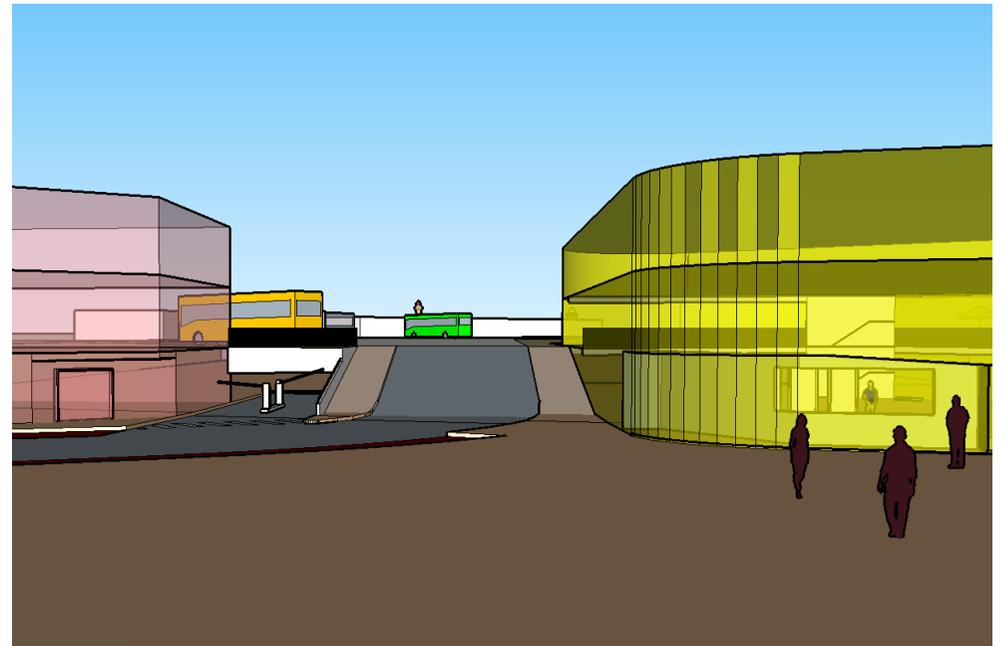
Vue intérieure du hall du musée MERC



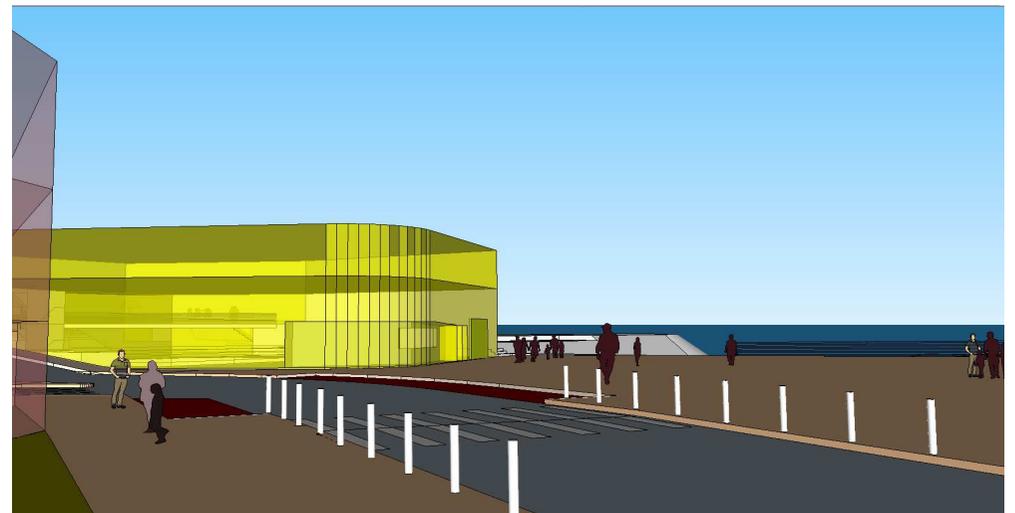
Entrée du musée



Le musée à cheval sur la place Hibert/Laubeuf et le plateau



Vue depuis l'esplanade vers la rampe desservant le plateau et sa gare routière



Aspect du M.E.R.C. Depuis le giratoire

L'entrée principale du Musée de l'Environnement, du Recyclage et du Civisme se fait depuis l'esplanade Hibert-Laubeuf . Elle débouche sur un hall avec mezzanine(s) et offre une vue plongeante sur la fosse avec ses pompes de relevages mises en valeur. Cette disposition montre au public le rôle majeur du SIAUBC dans la défense de l'environnement des Pays de Lérins.

L'accès supérieur depuis le plateau de même altitude que la digue dessert la buvette (avec sa terrasse) et le dernier étage de cet édifice dont la destination reste à définir : salle panoramique de prestige ou restaurant, il pourrait être loué ou donné en concession. Ce plateau qui mesure 1000 m2 carrés de surface, offre une vue panoramique magnifique sur 360 degrés.

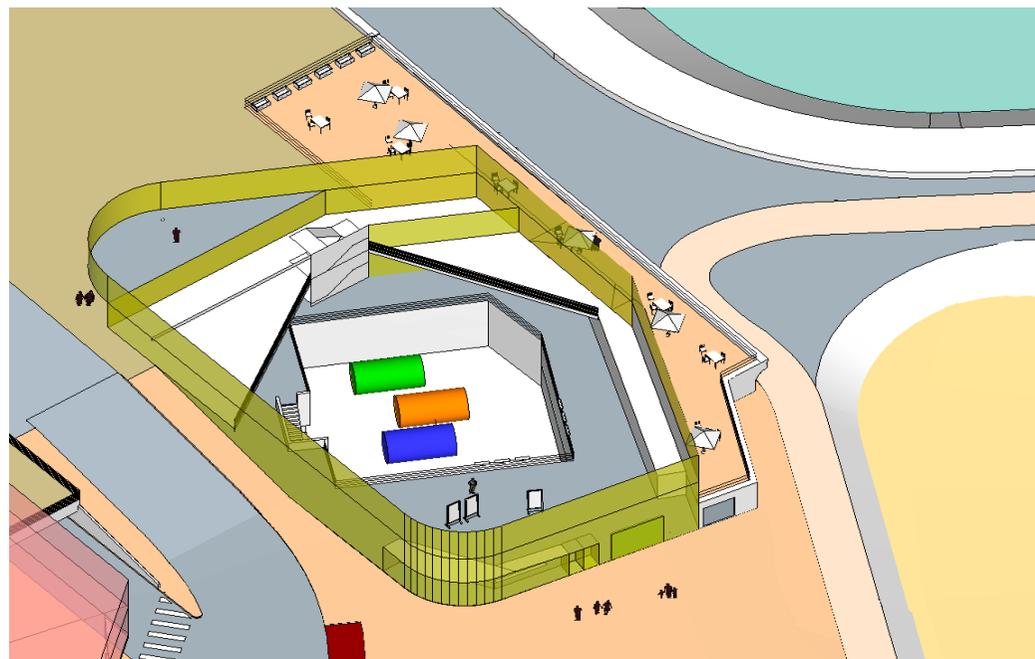
Le musée dispose de salles d'exposition complémentaires en extension sous la dalle ainsi qu'une entrée de service depuis le parking souterrain.

On notera les deux configurations possibles (terrasse ou plage amphithéâtre) selon les deux tracés de la digue officiel et alternatif de la page précédente.

La vue ci-contre à droite montre l'aspect du musée depuis l'aire ovale avec ses stèles commémoratives en premier plan. On voit la rampe d'accès au plateau supérieur réservée aux autocars et aux seules véhicules concernés par les équipements de la péninsule.

La vue ci-contre en haut à gauche montre l'accès au parking souterrain sur deux niveaux enterrés.

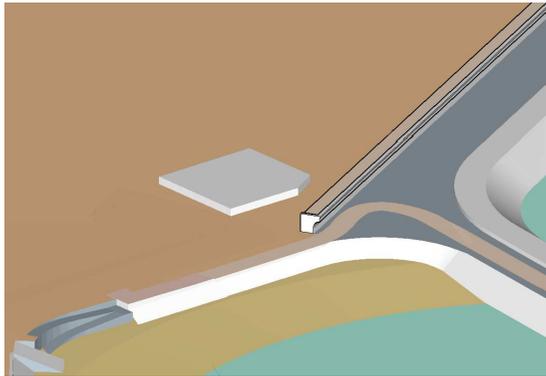
Sur la figure ci-contre en haut à droite, le toit du musée et le plancher de sa salle panoramique ont été retirés, ce qui laisse apparaître la vue plongeante sur la fosse avec, en couleur, les pompes de relevage des égouts schématisées.



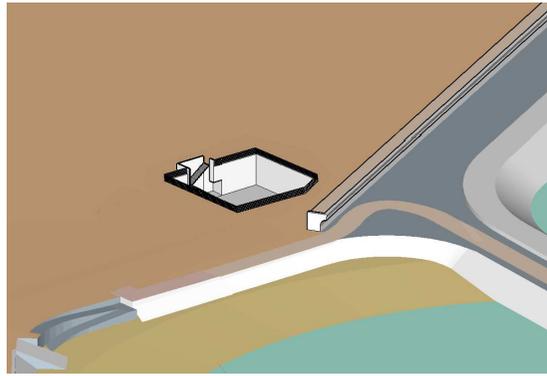


Accès depuis le plateau à la salle panoramique, à la buvette et à sa terrasse  
(l'accès principal au musée se fait par la place Hibert/Laubeuf)

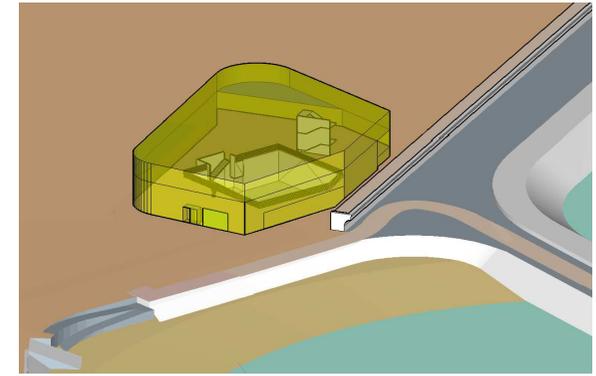
## Principe constructif du musée sur la station de relevage des égouts



Configuration de la station de relevage actuelle avec la digue officielle projetée



On découvre la station de relevage et on dresse des garde-corps autour de la fosse

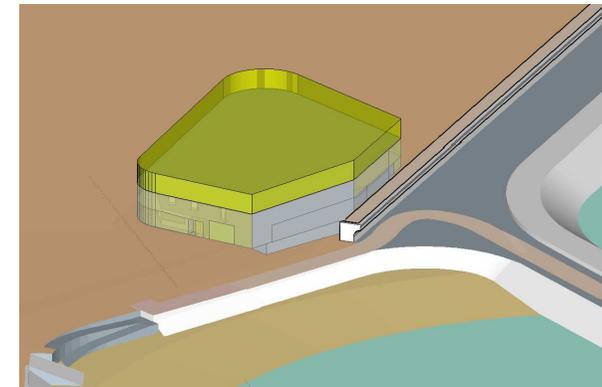


L'ensemble est couvert d'un bâtiment sur 3 niveaux. Seuls les rez d'esplanade et rez de plateau sont affectés au musée



Volumétrie du musée avec son hall autour de la fosse et les pompes de relevage. Des salles en extension sous le plateau (non représentées sur ce schéma) sont également affectées à ce musée

Configuration du bâtiment enchâssant la fosse de la station de relevage



Le troisième niveau offre une salle panoramique de 1000 m2 qui ne sont pas affectés au musée. Sa destination reste à définir : salle de réception de prestige, restaurant panoramique, salle d'exposition...



## Le giratoire

La municipalité a décidé de réaliser un rond-point à l'intersection du quai St Pierre et du boulevard Hibert, ce qui aura pour conséquence d'altérer légèrement l'aménagement de la place de la prud'homme. Une grande jardinière dont l'implantation à cet endroit stratégique avait été décidée par le Cabinet GUILLERMIN devra être retirée -cf image ci-dessous à droite-.

Deux autres jardinières construites en 2013 devront probablement être retirées si on estime qu'elles sont trop proches du giratoire.

On est en droit de déplorer l'incroyable imprévoyance des aménageurs du quai St-Pierre d'avoir rénové ce quai sans se préoccuper de la rénovation ultérieure du boulevard du midi alors que j'avais alerté la municipalité de l'époque par une carte de vœux au 1er Janvier de l'an 2012 postée à tous les élus et montrant un projet alternatif avec un grand rond-point à cet endroit (figure ci-dessous).

Les élus de l'époque n'ont pas tenu compte de mes observations et s'en mordent les doigts maintenant. Là où on aurait pu aménager un beau et grand rond-point marquant de manière spectaculaire la transition entre la baie de La Napoule et le vieux port de Cannes, on se voit contraint d'aménager un giratoire étriqué et de détruire une partie du travail réalisé il y a moins de 5 ans !

Ci-dessous, le plan que j'avais présenté à la municipalité il y a 6 ans.



Jardinière construite il y a cinq ans à détruire



Jardinières qu'il sera vraisemblablement nécessaire de retirer

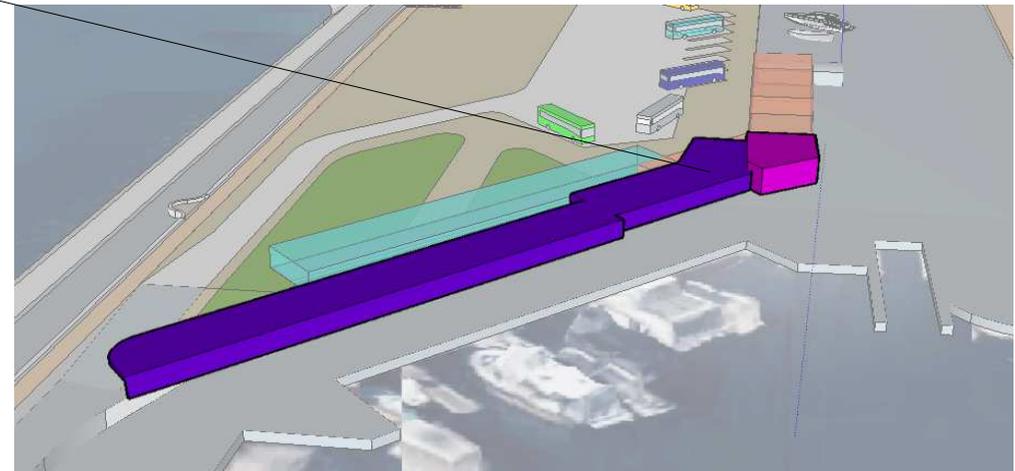
Rénovation et extension des locaux de la CCI avec triple accès possible depuis l'aire de carénage, le plateau et les parkings souterrains.

Construction d'un véritable terminal portuaire avec accès depuis le plateau et depuis les sous-sols.

Les excursionnistes aux îles et les croisiéristes bénéficieront enfin d'un accueil digne et confortable.

Élargissement du quai

Les aménagements évoqués ci-dessus supposent la destruction préalable des restes de la vieille digue (bleus) et du blockhaus (mauve).

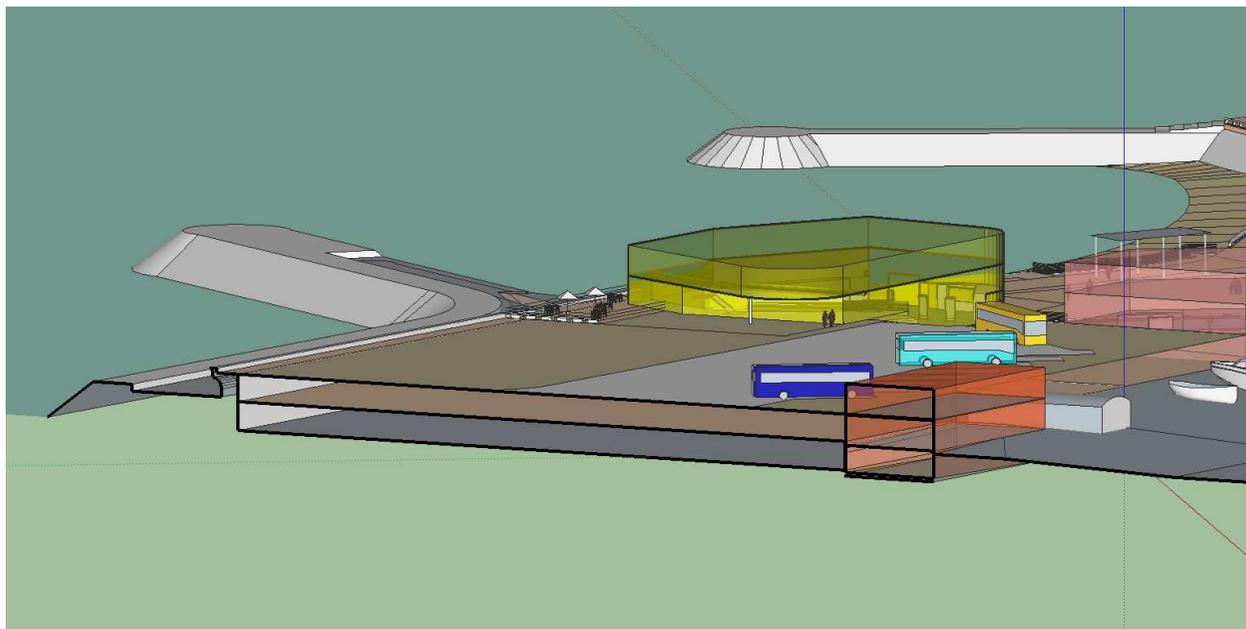


En l'an 2003, j'avais pris la photo ci-contre d'un panneau municipal qui évoquait les différentes étapes de rénovation du vieux port de Cannes. L'étape 3 initialement prévue pour 2004 de création d'un terminal portuaire et impliquant le rasage de la gare maritime verra-t-elle jour bientôt ?

## Le plateau

L'altitude de 5,75 mètres de la nouvelle digue permet de créer un parking sur 2 niveaux de 7500 m<sup>2</sup> chacun comme le montre la coupe de principe ci-contre à droite. La surface de chaque niveau de parking peut être réduite si on choisit de créer des extensions sous dalle du musée et si on décide de construire une salle de spectacle souterraine associée à la salle de prestige située au niveau du « plateau panoramique » qui coiffe le musée et dont je rappelle que la destination non-encore déterminée n'est pas muséale.

La coupe du bâtiment orange montre le potentiel d'aménagement des locaux de l'aire de carénage avec accès depuis le plateau et depuis les niveaux de parking.



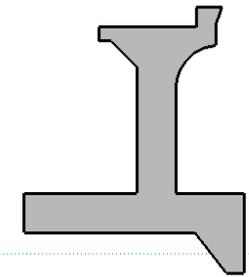
Vue perspective depuis le quai des autocars sur le musée (jaune) et sur le bâtiment (rose) d'accueil des autocaristes qui abrite un office du tourisme et des bureaux susceptibles d'héberger des services de la Ville, de la douane et de la CCI. Ces derniers bénéficieraient d'un accès de plain pied depuis l'aire de carénage.

Ce bâtiment d'"accueil" offre également des commodités pour les touristes autocaristes et excursionnistes, les bureaux de l'hélistation, les caisses des parkings et une vitrine des produits des îles de Lérins et, plus généralement, des produits commerciaux labellisés « Pays de Lérins ».

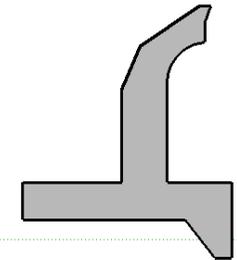
On a vu dans les pages précédentes que l'accès supérieur du bâtiment jaune concerne la « salle panoramique de prestige » dont la destination reste à définir et qui est indépendante du musée. C'est également par là qu'on accède au restaurant et à sa terrasse. La cuisine du restaurant est susceptible de se situer sous dalle.



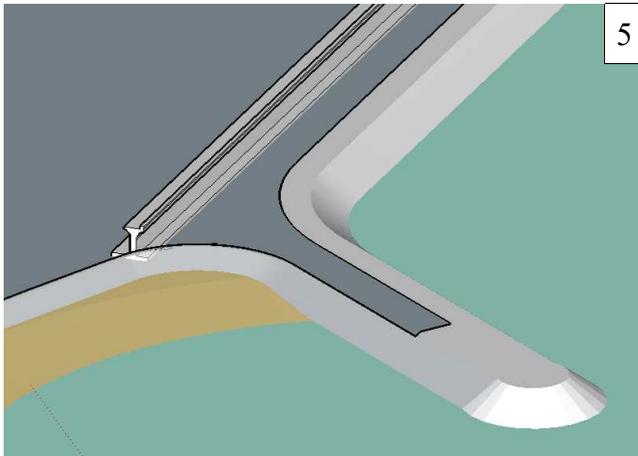
Modification proposée par Gilles Chomel du tracé du projet officiel de la digue



Profil de la digue officielle

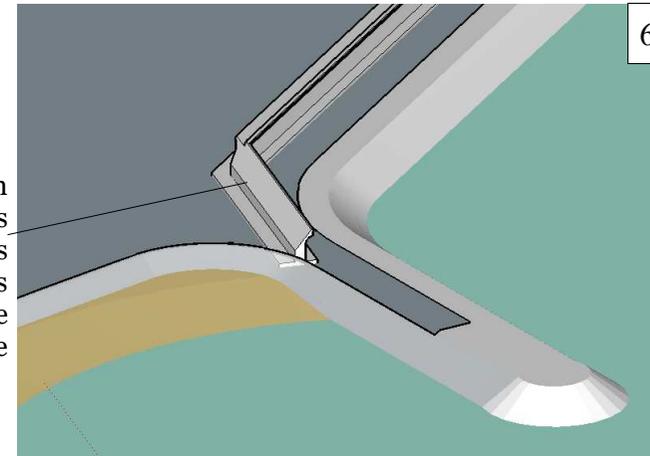


Profil du tronçon des 33 premiers mètres de la variante Chomel



5 Tracé officiel de la digue

Tronçon des premiers 33 mètres de la digue alternative



6 Variante alternative en biais de la digue offrant une meilleure protection de la plage et permettant l'aménagement ci-dessus en gradins de la plage artificielle.

## LES TROIS VARIANTES D'ACCES A LA PLAGE

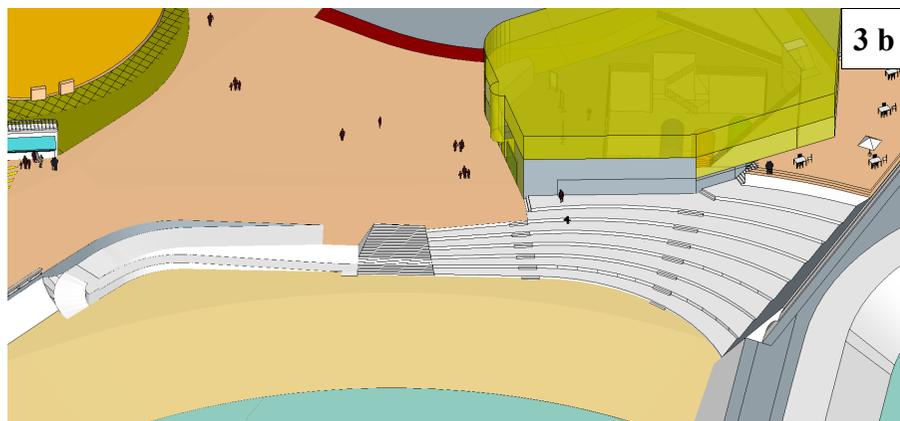
**Figure 1:** Configuration du trait de côte sans modifier le tracé officiel de la digue et en maintenant le plan incliné et les enrochements existants. La rampe handicapés est positionnée le long de la digue, du côté du parking.

**Figure 2 et 4 :** Je préconise une modification des 33 premiers mètres du tracé officiel de la digue projetée. La digue officiellement projetée mesure 435 mètres de long. J'estime que les 33 premiers mètres de la digue officielle sont mal conçus parce qu'ils protègent mal la plage.

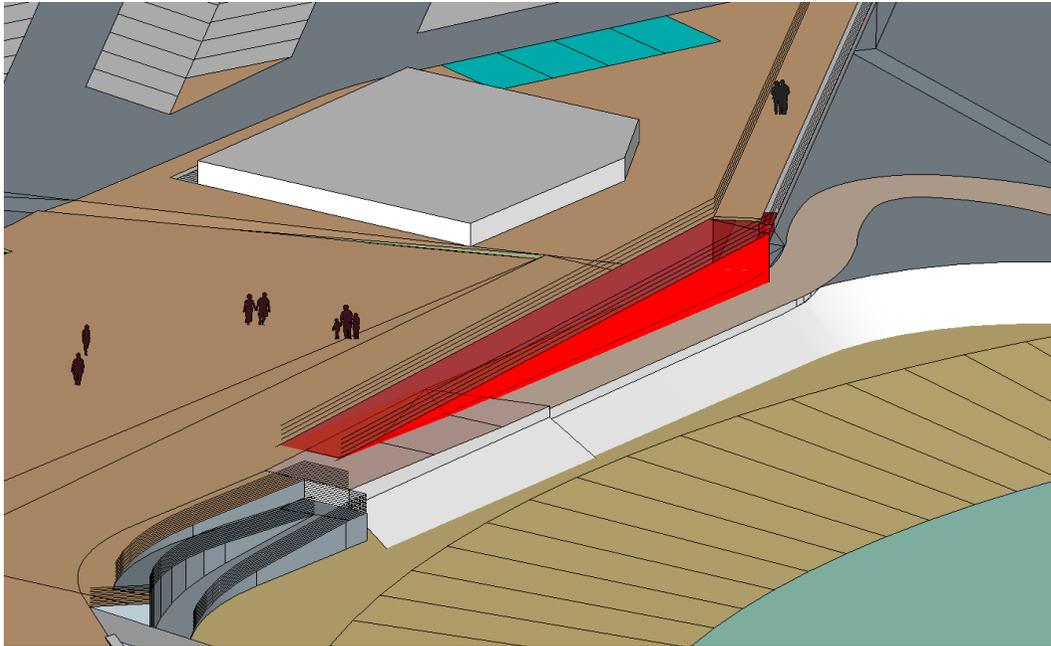
Je propose de faire démarrer la digue en biais sur l'épi, ce qui permettait un traitement du glacis en forme de plage artificielle en gradins (figure 6 ci-contre à gauche).

Voir également la figure 4 ci-contre à gauche. On note que, dans mon projet, le départ en biais de la digue bloque complètement tout accès piéton aux enrochements, ce qui économise les 22 mètres de clôture disgracieuse requise à cet effet dans le projet officiel.

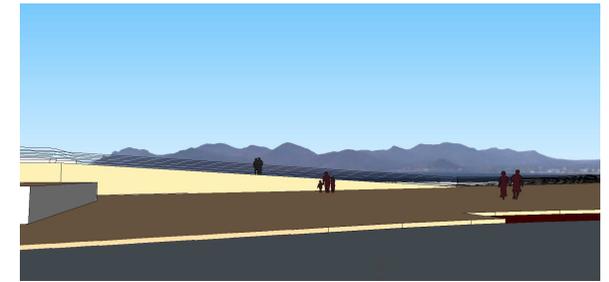
**Figures 3a et 3b :** Variante dans laquelle sont refaits les accès actuels de la plage de l'abreuvoir avec une nouvelle rampe longitudinale à la double fonction de permettre aux engins motorisés d'entretien de la plage et aux handicapés d'y accéder. Cette formule implique la démolition de la rampe handicapés et du plan incliné existants.



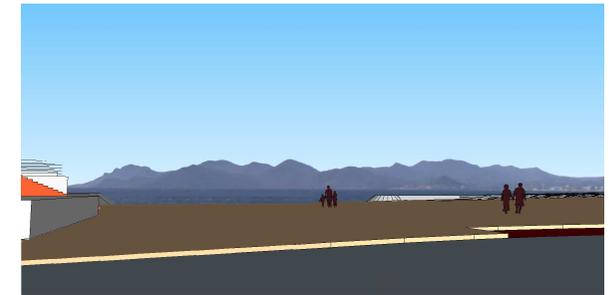
**L'option inacceptable du plan officiel**



Je conteste vivement l'option du plan officiel consistant à prolonger la nouvelle digue par une rampe handicapés (en rouge ci-contre) qui aura pour effet de masquer la vue depuis l'esplanade Hibert/Laubeuf sur la plage, sur la mer et sur la belle silhouette, à l'horizon Ouest, de la chaîne de l'Estérel. De plus, cette construction est, par définition, illégale au regard de l'interdiction de construire des ouvrages définitifs (autres que des ouvrages de défense) sur le périmètre d'une plage.



Accès à la plage bloqué, horizon bouché



Ouverture sur la plage et sur l'horizon

**Variante acceptable du plan de compromis en maintenant la configuration officielle de la nouvelle digue**

**Variante souhaitable du plan de compromis en modifiant la configuration officielle de la nouvelle digue**

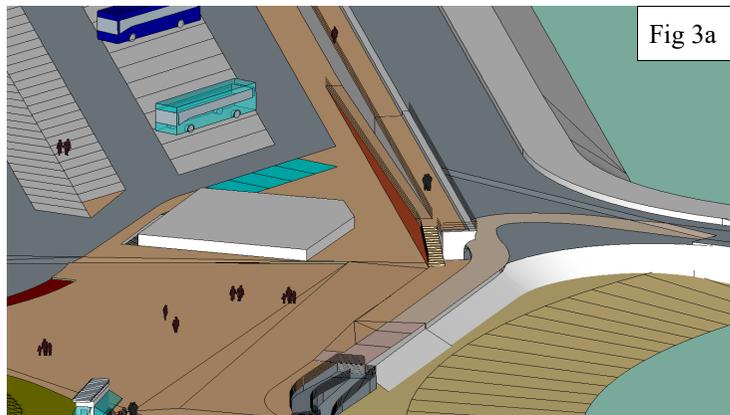


Fig 3a

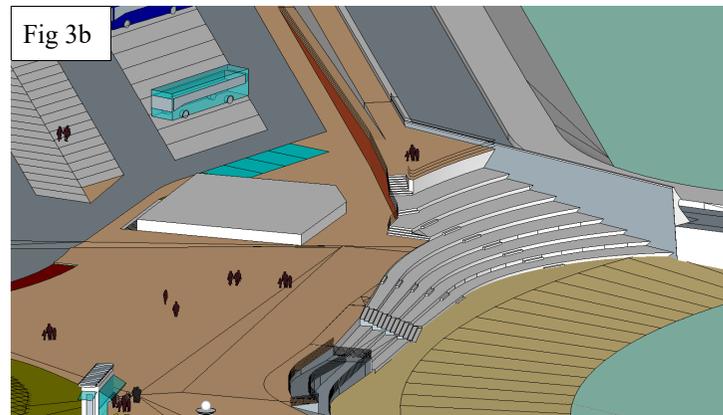
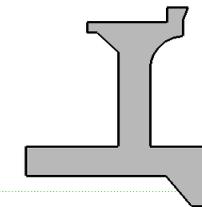
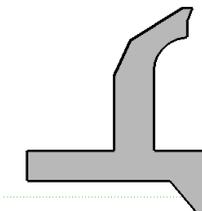


Fig 3b



Profil de la digue officielle



Profil des 33 premiers mètres de la variante Chomel de la digue

## PROPOSITIONS DE COMPROMIS

### *L'aménagement à court terme de ce lieu ne doit pas compromettre son développement futur\**

L'image ci-contre à droite (figure 1) présente la seule version du plan officiel d'aménagement de la péninsule Laubeuf dont je dispose. Il a été publié dans le cadre de l'enquête publique du 10/07/17 sur la réfection de la digue Ouest du vieux port de Cannes.

J'ai dessiné dans les pages précédentes ma vision d'avenir de cette péninsule. J'ai, bien sûr, conscience que l'ensemble de mes préconisations ne peut pas se réaliser en une seule étape. Notamment pas le musée, le bâtiment d'accueil sur plusieurs niveaux, le plateau abritant 2 niveaux de parkings (et/ou autres équipements), le terminal portuaire, l'élargissement du quai des îles, la rénovation des locaux de l'aire de carénage et la destruction du blockhaus. Néanmoins, il me paraît crucial que les réalisations prévues à court terme ne compromettent pas le formidable potentiel d'aménagement de ce site Cannois exceptionnel tel que je l'évoque dans les pages précédentes du présent rapport.

Ci-dessous, la liste des éléments d'achoppement qui, si ils n'étaient pas pris en compte à l'avance, avant démarrage des travaux, risqueraient de se révéler extrêmement préjudiciables à l'attractivité touristique future de ce lieu exceptionnel de notre belle cité :

#### **Je préconise :**

- 1) une modification de la digue au niveau de ses 33 premiers mètres pour mieux protéger la plage et pour permettre l'aménagement d'une plage artificielle en gradins.
- 2) le réaménagement du parking avec un trottoir médian et prédominant d'accès aux embarcadères,
- 3) l'aménagement du quai d'attente pour les cars PalmBus sur le trottoir Sud du boulevard Hibert
- 4) l'édification de la rampe handicapés latéralement à la digue, côté parking, pour éviter qu'elle masque la vue sur plage depuis la belle esplanade Hibert/Laubeuf. De plus, cette rampe doit être envisagée provisoire et démontable (Cf figures 3a et 3b ci-contre).

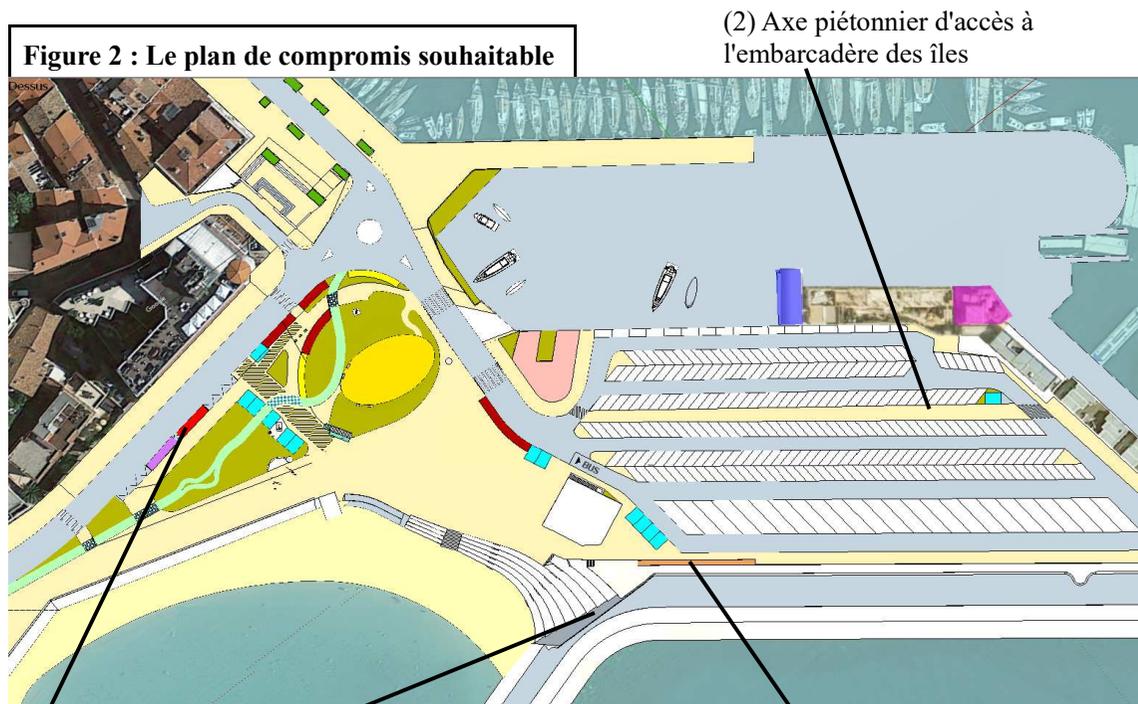
Seuls les 3 derniers renoncements de la liste ci-dessus sont obligatoires, le premier étant facultatif. Il faudra, en effet, opérer un choix entre le plan de compromis souhaitable (figures 2 et 3b) et le plan de compromis acceptable (figure 3a ci-contre à gauche).

(\* Cette mention rajoutée le 12/11/17 n'existait pas dans la version initiale en papier du présent rapport publié le 25/10/17

**Figure 1 : Le plan officiel**



**Figure 2 : Le plan de compromis souhaitable**



(3) Quai PalmBus

(1) variante de configuration du départ de la digue

(4) rampe handicapés provisoire et démontable

En conclusion, il faut :

- renoncer au maintien des 2 accès latéraux au parking/gare Routière,
- renoncer à l'édification d'une rampe handicapés dans le prolongement de la digue,
- renoncer au tracé de la piste cyclable en rive Sud du square Hibert,
- positionner l'aire d'attente des palmBus en rive Sud du boulevard Hibert,
- placer la rampe handicapés sur le flanc de la digue, côté parking,
- positionner les locaux prévus sur le plan officiel à l'emplacement du futur bâtiment d'accueil,
- rédiger un avenant au contrat de construction des 33 premiers mètres de la digue avec une orientation mieux adaptée à la protection de la plage et permettant un meilleur aménagement de ses abords en gradins
- aménager la piste cyclable sur les espaces verts du square Hibert,
- construire la rampe handicapés sous la forme d'une structure provisoire et démontable.

Enfin, il convient de procéder à une étude objective et rigoureuse pour choisir en toute connaissance des causes et conséquences entre le « plan de compromis souhaitable » et le « plan de compromis acceptable » présentés sur les pages précédentes (18 et 19) du présent rapport (figures 2, 3b et 3a).

Avec ce rapport, j'espère avoir retenu l'attention des décideurs de telle sorte que, dans un premier temps, le formidable potentiel de développement de notre belle péninsule soit préservé et qu'il soit bien exploité par la suite. J'y veillerai à l'avenir avec la même attention que celle que je porte sur ce territoire depuis la proposition d'aménagement présentée par la précédente municipalité en 2011.

\* \* \*

Achevé d'imprimer le 24/10/17 à Cannes en 85 exemplaires

Destinataires du présent rapport : M. le Maire de Cannes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux (46), M. le Préfet des Alpes Maritimes, M. le Président du département des Alpes Maritimes Charles Ange Ginesy, M. le Député Eric Ciotti, M. Philippe Tabarot, Mme Orozco, M. Chilini, M. Biche, M. Migoule, M. le rédacteur en Chef de Cannes Soleil, M. le Directeur des Services de la Ville de Cannes, Mme ou M. le Directeur du SIAUBC, Mme ou M. le Directeur du CSIL, Mme ou M. le Directeur du CPIE, Mme ou M. le Directeur de l'agence SUEZ à Mougins, Mme ou M. le Directeur du centre de tri des déchets des Tourrades, Mme ou M. le Directeur de UNIVALOM à Antibes, Mme ou M. le Directeur des Archives de Cannes, Mme ou M. le Directeur de la Régie Palm Bus, Mme la Présidente de l'ADEN, Mme ou M. le Président des Amis des Archives de Cannes, Mme ou M. le Directeur du Vieux Port de Cannes